



Les 3 heures de l'ACE Arue : le règlement de l'épreuve

Article 1 : Organisation → L'Athlétic Club Excelsior de ARUE organise en partenariat avec les sociétés INTERSPORT, BYLIE et VAIMATO « les 3H00 de l'ACE Arue » (marche ou course) le samedi 1^{er} juillet 2017 à partir de 15H00 au stade de la Punaruu (Punaauia), avec les concours de la FAPF et de l'IJSPF.

Article 2 : Aide pour l'association « Polynésie Alzheimer » → Les frais d'inscription ou dons éventuels seront entièrement reversés à l'association Polynésie Alzheimer.

Article 3 : Public intéressé → Associations Sportives, Entreprises, Militaires

Article 4 : Relais Coureurs et Relais Marcheurs → Le départ sera donné à 15H00 et l'épreuve se déroulera sous forme de relais, équipes de marcheurs ou coureurs.

Le premier des relayeurs devra obligatoirement parcourir 5 tours de stade avant de céder sa place. Les autres relais se feront à l'appréciation de chaque équipe avec un minimum de 2 tours et un maximum de 5 tours par relai. Les couloirs 1, 2, 3 seront réservés aux coureurs et 5 et 6 pour les marcheurs.

Les zones de passage de relais seront matérialisées sur le stade au moyen de plots et aucun passage ne pourra se faire en dehors de ces zones.

Le décompte des distances parcourues par les équipes se feront par puce électronique accrochées au dossard de chaque participant qui sera remis avant le départ. Aucun changement de dossard ne sera autorisé.

Une réunion avant le départ (14h30) se tiendra pour les dernières recommandations données par le responsable de la gestion informatique des dossards à puce électronique.

A 18H00, un coup de pistolet annoncera la fin de l'épreuve et les relayeurs en train de courir ou marcher devront s'arrêter et rester sur place afin que les organisateurs puissent mesurer la dernière distance parcourue.

Article 5 : Composition des équipes → Les équipes devront être constituées de 4 personnes : équipe de 3 femmes/1 homme, 3 hommes /1 femme, à l'exception des équipes de marcheurs dont la composition est libre. En cas de défaillance d'un des coéquipiers :

- 1 heure avant le départ : possibilité de procéder à son remplacement ;
- Pendant l'épreuve, pas de remplacement en cas de défaillance dûment constatée par l'équipe de secouristes ; l'équipe continuera à 3. Une équipe réduite à 2 ne sera pas classée, mais pourra, si elle le désire, continuer.

Article 6 : Age des participants → De minimes (2002) à masters.

Article 7 : Limitation du nombre d'équipes → Le nombre maximum d'équipes participantes est fixé à 40 pour les coureurs et 20 pour les marcheurs. Chaque club, entreprise ou uniforme pourra présenter plusieurs équipes.

Article 8 : Responsables d'équipe → Tous les responsables d'équipes devront obligatoirement participer à un briefing à 14H30.

Article 9 : Autres → Des tirages au sort se feront régulièrement pendant l'épreuve et permettront aux participants de gagner des lots divers.

Article 10 : Inscriptions et conditions → Les inscriptions se feront au Magasin INTERSPORT à Fare Ute, moyennant une participation de 6 000Fcp par équipe du lundi 26 juin au vendredi 30 juin 2017 à 17h. Les inscriptions de dernière minute, le jour de l'épreuve seront fixées 8 000 fcp par équipe. Les dossards seront récupérés avant le début de l'épreuve par le responsable de l'équipe désignée sur la fiche d'inscription.

Article 11 : Certificat médical (uniquement pour les coureurs). → Les participants ne possédant pas une licence en cours de validité en Athlétisme (Compétition ou Loisir/santé) ou en Triathlon devront impérativement fournir lors de l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied **en compétition**.

Article 12 : Classements et podiums → Le cumul de tours effectués par chaque relayeur donnera la distance totale parcourue de l'équipe.

Le classement se fera en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

- 1 trophée club pour : 1^{ère} équipe licences FAPF/FFA , 3F/1H, et 1^{ère} équipe 3H/1F
- 1 trophée pour la 1^{ère} équipe licences autres sports (catégories confondues)
- 1 trophée pour la 1^{ère} équipe Uniforme (2 catégories confondues)
- 1 trophée pour la 1^{ère} équipe Entreprise (2 catégories confondues)
- 1 trophée pour 1^{ère} équipe Marcheurs.

Article 13 : Ravitaillements → Des stands de ravitaillements avec de l'eau seront mis en place par les organisateurs.

Tout autre ravitaillement (Gels, Boissons énergétiques) sera autorisé, mais à la charge de chaque équipe.

Article 14 : Sécurité des coureurs → La couverture médicale sera assurée par une association de secouristes choisie par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à souscrire une assurance de type RC pour les non-licenciés.

Article 15 : Causes de disqualifications → Pendant le déroulement de l'épreuve, aucun relayeur ne pourra être accompagné par un co-équipier ou un supporter.

Seuls les officiels désignés seront autorisés à rester sur le terrain dans les zones de passage.

Il appartiendra à chaque responsable d'équipe de gérer les passages de relais en tenant compte de l'ordre de passage inscrit sur la fiche d'engagement.

Aucun passage de relais ne sera autorisé en dehors des zones réservées à cet effet.

Une équipe ne terminant l'épreuve qu'à 2 coureurs ou marcheurs ne pourra pas prétendre au classement.

Article 16 : Réclamations Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de la réunion dans les 5mn qui suivront la proclamation des résultats moyennant le dépôt d'une caution de 5 000Fcp.